

La censure imposée aux médias burundais

RFI, 22 septembre 2011 Le gouvernement du Burundi a interdit ce 21^{er} septembre 2011 aux médias burundais de « publier, commenter ou analyser des informations » sur le massacre de Gatumba du week-end dernier ainsi que sur tous les dossiers en cours d'instruction devant la police et le parquet. Un nouveau tour de vis des autorités, d'annoncé par la presse nationale. Tout est parti d'une accusation très grave, portée par le Conseil national de la sécurité burundais mardi soir [20 septembre 2011], par la bouche du ministre de l'Intérieur, Edouard Nduwimana : « Le Conseil national déplore le comportement de certains politiciens et certains médias, qui voudraient profiter de cette situation pour semer la confusion, diviser la population et inciter à la confrontation ».

Le Conseil a alors recommandé d'interdire purement et simplement aux médias burundais de parler du massacre d'au moins 39 personnes ce 18 septembre, à Gatumba, une commune de la préfecture de Bujumbura, tant que les enquêtes sont en cours. La décision est tombée très rapidement et a pris la forme d'une annonce du ministre de l'Information, interdisant « tous les organes de presse audio-visuels et écrits de publier, commenter ou analyser, des informations en rapport avec les enquêtes en cours sur le massacre de Gatumba ». Mais le gouvernement burundais n'allait pas rester là. Il interdit également aux médias de parler de n'importe quel dossier en cours d'instruction devant la police ou le parquet. Le problème, toutes ces décisions étaient annoncées sous la forme d'un simple communiqué du ministre de l'Intérieur, Concilie Nibigira. Une méthode que contestent les responsables des médias burundais. Pour le directeur de la station privée, Radio publique africaine (RPA), Eric Manirakiza, qui a déjà été plusieurs fois la cible des autorités : « Il n'y a pas de sujets tabous dans ce pays. Le gouvernement connaît très bien la loi. S'ils veulent créer un état de siège, qu'ils l'assument. Mais on ne peut pas accepter une décision illégale ». Le communiqué du ministre de l'Information comporte un autre interdit : « Les émissions en direct à caractère politique sont suspendues durant le mois que vont durer les enquêtes sur le massacre de Gatumba ». La mention vise en fait l'émission de débats avec les auditeurs Kabizi, diffusée par la RPA. Le bras de fer est donc engagé, entre le gouvernement burundais et les médias indépendants, qui accusent à leur tour le pouvoir, de profiter de l'occasion pour régler ses comptes. En propos de la RPA Radio publique africaine (RPA) a diffusé pour la première fois le 3^{er} mai 2001. L'objectif de son fondateur, Alexis Sinduhije, est d'être la radio des sans voix mais aussi de rassembler les communautés hutu et tutsi. La rédaction est mixte. Dès le mois d'août 2002, la RPA est fermée par l'Agence de régulation et de contrôle des télécommunications pour non paiement de taxes. À l'époque, toutes les radios indépendantes burundaises protestent contre le montant élevé des droits de diffusion (3 000 \$). En février 2003, la maison de Alexis Sinduhije est mitraillée et le gardien tué. En septembre 2003, par solidarité avec une autre radio que les autorités ont suspendue, RPA décide de boycotter tous les événements et activités du gouvernement. La RPA est elle-même interdite de diffusion. Elle le sera à plusieurs reprises dans les années suivantes. Des journalistes et des employés de la radio ont été arrêtés et emprisonnés à plusieurs reprises au cours de ces dernières années. L'acharnement des autorités à l'encontre de la radio a été dénoncé plusieurs fois par Reporters sans frontières. Alexis Sinduhije a reçu le Prix international de la liberté de la presse du Comité pour la protection des journalistes en 2004. Reconverti dans la politique, il est aujourd'hui président du Mouvement pour la solidarité et la démocratie, dans l'opposition.